

Vous pouvez vous inscrire que vous soyez adhérents ou non à l'OCCE. Le coût de cette action est de 0.50 euro par enfant + coût de la séance. Les classes non adhérentes régleront le coût de la séance + l'adhésion à l'OCCE soit 2.75 euros/enfant en même temps. Le coût de la séance de cinéma dépend des négociations avec le cinéma et se situe autour de 3.20 euros par enfant.

Merci de remplir une fiche par enseignant.

Nom de l'école	
Secteur de cinéma (entourer le cinéma qui vous concerne)	SECTEUR 1 : Châtillon sur Chalaronne - Trévoux - Bourg (PROJECTION DU FILM EN JANVIER) SECTEUR 2 :Bellegarde - Meximieux - Ambérieu – Culoz (PROJECTION DU FILM EN MAI)
Adresse mail où vous contacter	
Nom de l'enseignant	
Niveau de classe	
Effectif d'élèves	
Films envisagés (écrire dans l'ordre de préférence / choix non définitif)	
N° de la coop à facturer (<u>envoi de la facture par mail</u>). <u>Ne jamais régler le cinéma directement.</u>	001-

La participation à cette action nécessite **la présence à un atelier** animé par notre animatrice pédagogique, Patricia Coulelis, **le mercredi 6/11/2019** pour les cinémas de Bourg/Trévoux et Chatillon sur Ch.

le mercredi 11/03/2020 pour les cinémas d'Ambérieu, Meximieux, Bellegarde et Culoz.

Cet atelier a pour but de **présenter** le dispositif, **découvrir** le contenu des malles, **constituer** des groupes pour valider chaque projection, **échanger** autour de sa pratique coopérative de classe, **favoriser et encourager** les échanges entre écoles, **récupérer** directement sa malle.

Attention, **pas d'inscription possible sans participation à l'atelier pédagogique** d'au moins un représentant d'une école inscrite au dispositif. Toutes les écoles s'engagent à ramener les malles empruntées.

Je soussigné(e), m'engage à participer à l'atelier pédagogique le mercredi
(ou serai représenté(e) par collègue de mon école qui se chargera de récupérer ma malle).

Signature :

Les malles doivent être vérifiées lors de la réunion de lancement. Aucune contestation sur le nombre de livres ne pourra être retenue ensuite. Les livres non rendus lors de la réunion de bilan sont automatiquement commandés par l'OCCE et facturés aux coopératives.

